

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 083-218300317-20230718-D_2023_FIN_15-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES



Décision N°7.5/2023/FIN/15

Nomenclature 7.5

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-2 et L 2215-1 ;

VU la délibération du 27 mai 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en matière de demandes d'attributions de subventions (n°26).

CONSIDERANT le nouveau dispositif d'accompagnement des projets d'investissement conduits par les communes et les EPCI approuvé par le conseil départemental le 3 avril 2023 ;

CONSIDERANT que le conseil départemental aide les communes en matière d'espaces publics, voirie, bâtiments publics et bâtiments patrimoniaux ;

CONSIDERANT la volonté de la commune dans le cadre de travaux multi-tranches, de valoriser le site historique du Vieux-Cannet, reconnu par la DRAC et les Bâtiments de France ;

CONSIDERANT l'aménagement du parking n°2 destiné aux touristes et autres visiteurs, projeté en 2023 ;

CONSIDERANT que cet aménagement porte sur :

- la réalisation d'un revêtement en enrobé de couleur gris clair sur les parties circulables du parking et sur la montée d'accès à la place des Micocouliers.
- la construction de murets en pierre pour délimiter les espaces verts
- la matérialisation des places de stationnement, y compris les deux emplacements pour les bus.
- la plantation d'arbres et végétaux dans les espaces verts et aux abords des places de stationnement ;

CONSIDERANT que le coût estimatif du projet s'établit à 200 000 € H.T ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel, ci-après détaillé :

NATURE FINANCEMENT	MONTANTS HT	%
Subvention Conseil Départemental (Aide aux communes/Grands projets)	160 000.00 €	80 %
Commune (Autofinancement)	40 000.00 €	20 %
TOTAL FINANCEMENTS :	200 000.00 €	100 %

<p>Envoyé en préfecture le 18/07/2023 Reçu en préfecture le 18/07/2023 Publié le ID : 083-218300317-20230718-D_2023_FIN_15-AR</p>	<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES</p>  <p>LE CANNET DES MAURES</p> <p>Décision N°7.5/2023/FIN/15</p> <p>Nomenclature 7.5</p>
--	---

DECIDE

DE SOLICITER le Conseil Départemental, au titre l'Aide aux communes/Grands projets 2023, en vue d'aménager le parking numéro 2 du site patrimonial du Vieux-Cannet, à hauteur de 80 % soit 160 000 €.

Le Cannet des Maures, le 17 juillet 2023



**Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR**

Délais et voies de recours: La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, via l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.